



La Gazette

NEWSLETTER N°46– Mars 2025

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

ÉDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

Un avenir sombre se dessine. Ou pas....
Manque d'un cap clair pour le groupe. Ou pas...
Les voitures électriques ne se vendent plus....
Même le soleil a fait son retour et les températures sont au plus
hautes pour la saison...

Dans cette période d'incertitude et de chamboule-tout.....

.....Un seul moyen de retrouver confiance, force et vitalité,
rejoignez la CFE CGC

Osons la différence !



Julie LUCAS
Déléguée Syndicale
Centrale Adjointe



Cyril FRANCHES
Délégué Syndical
Central

FOCUS DE MARS



- Mot sur nouvelle nomination F HEYRIES
- Négociation accord Handicap
- NAO décisions unilatérales
- Information : Réseau Commercial
- RTT imposés
- Permanences sur le site de MONS

NOMINATION FABRICE HEYRIES

La nouvelle a été officialisée le 25 février dernier, c'est donc Fabrice HEYRIES qui prendra, en tant que Directeur Général, les commandes du Groupe AG2R LA MONDIALE. Sa nomination par les Conseils d'administration de l'Association Sommitale et de La Mondiale intervient 6 semaines après le départ du précédent DG. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Groupe. Il a devant lui de nombreux défis à relever.

Face à une concurrence qui ne cesse de s'accroître, les contraintes imposées par les régulières évolutions réglementaires, nous attendons légitimement de cette nouvelle direction qu'elle redonne la priorité à l'innovation et à un projet commercial ambitieux pour retrouver la place de leader et de « créateur de solutions » du Groupe AG2R LA MONDIALE et en particulier des activités de LA MONDIALE sur ses marchés historiques.

Ces défis sont des opportunités que nous devons saisir en stimulant une fois encore l'innovation et la créativité. Nous comprenons d'ailleurs que le nouveau Plan d'entreprise doit, dans sa construction, donner plus de place aux contributions des salariés. Nous espérons qu'il ne s'agira pas d'un « alibi » mais d'une véritable prise en compte des attentes et des préconisations de celles et ceux qui contribuent au quotidien à la bonne marche de nos opérations.

Sur le plan de la gouvernance du groupe, il nous semble primordial de retrouver la sérénité et la concorde qui doivent être de mise pour donner sens et efficacité à nos actions. Nous saluons l'intérim assuré par Benoît COURMONT pendant ces dernières semaines et nous nous réjouissons qu'il demeure au sein de la direction générale pour apporter son expérience et sa connaissance des rouages opérationnels de notre Groupe.

Une fois de plus, nous souhaitons la bienvenue à Fabrice HEYRIES et sommes confiants dans la capacité qu'il aura à mener notre entreprise vers le succès qu'elle mérite et que méritent ses salariés.



ACCORD HANDICAP.....

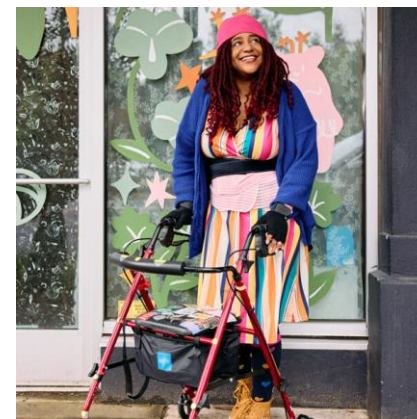
.....de belles avancées à venir grâce à vos élus CFE CGC

Après des années de bataille, vos élus CFE CGC ont enfin été entendus sur des points importants en faveur des salariés en situation de handicap.

Vos élus CFE CGC signataires de ce nouvel accord handicap 2025-2027 vous détaillent ces avancées sur notre site ;

[ACCUEIL - CFE CGC La Mondiale](#)

Sans nos propositions, sans notre pugnacité et sans notre signature, il ne se serait rien passé.



NAO : PV DE DESACCORD

Faute de signature du projet d'accord, la direction a du établir un PV de désaccord sur la négociation NAO. Ce dernier précise les mesures applicables par décision unilatérale :

POUR LES ADMINISTRATIFS

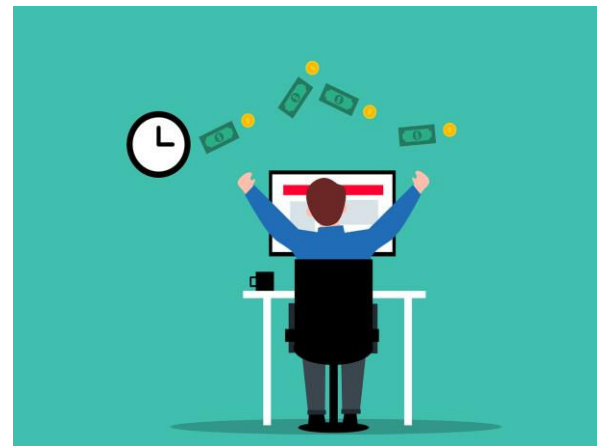
- Au 1er janvier 2025 : **IMPACT PAIE AVRIL**

– Pour les Augmentations Collectives :
Moyennant 15 mois d'ancienneté au 31/12/2024,

une augmentation de 1,6% pour les salaires < 36 000€

– Pour les Augmentations Individuelles :

une augmentation de 1,79% de la Masse Salariale



NAO : PV DE DESACCORD

POUR LES COMMERCIAUX DU RESEAU

Comme vous le savez, les NAO 2025 se sont clôturées sur un désaccord. Il en ressort de la direction un manque réel d'écoute, de négociation, malgré avoir été encore une fois, force de propositions. (Cf PV de désaccord).

En effet, pour le MDPRO, la direction a décidé de retenir que ses seules propositions, propositions s'inscrivant dans une stratégie de reconquête d'encours et de nouveaux clients, exception faite de la revalorisation de l'enveloppe forfaitaire des formateurs et RRAC qui ne correspondait plus à une réalité d'exercice de leurs missions.

De manière synthétique

Allocation forfaitaire de frais :

Les collaborateurs à lettre de mission spécifique, Formateur et RRAC, **passage de 50% à 30%**, l'abattement sur l'allocation forfaitaire. Elle est ainsi portée à **203€ brut/mois**. Rétroactive au **1er janvier 2025** : **IMPACT PAIE AVRIL**

Barème « Nouveaux clients » :

- **De 0 à 20 clients** : passage de 69 € à **85 €**.
- **De 21 à 35 clients** : passage de 138 € à **140 €**.
- **36 clients et plus** : **210 €**.

Effet : rétroactif au **1er janvier 2025** avec application lors du 1^{er} acompte de la Prime 2025 versé en juillet 2025.

A noter : Maintien du barème majoré de 50% pour les collaborateurs débutants.

Transferts entrants :

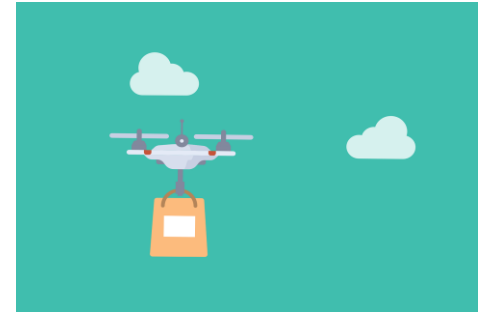
Transferts entrants PER Individuel : À effet rétroactif au 1er janvier 2025.

- **Passage de 290 % à 435 %**.

Évolution de la PCP sur les transferts entrants : premiers calculs effectués au plus tard en mai 2025 avec recalcul des transferts affectés à l'assiette 2025 et déjà payés en février, mars et avril

Managers CCN de l'inspection d'assurance) :

Enveloppe d'augmentations individuelles de 1,5% de la masse salariale. Rétroactive au **1er janvier 2025** : **IMPACT PAIE AVRIL**



POINT INFORMATIONS URGENTES ET IMPORTANTES RESEAU COMMERCIAL : Inscrivez-vous à la réunion Teams du 08/04/2025 (voir Page Suivante)

IMPORTANT

ANNONCE SYNDICALE POUR LE RESEAU COMMERCIAL

C'est pour pouvoir échanger avec vous que nous vous invitons à un webinaire.

Le mardi 8 avril 2025 de 18h00 à 18h30

Pour participer à ce webinaire, inscrivez-vous sur le lien suivant :



<https://events.teams.microsoft.com/event/51bf1194-14b7-4703-aaa2-640a92529de1@fce3b060-b276-4989-993f-90817d79e35e>



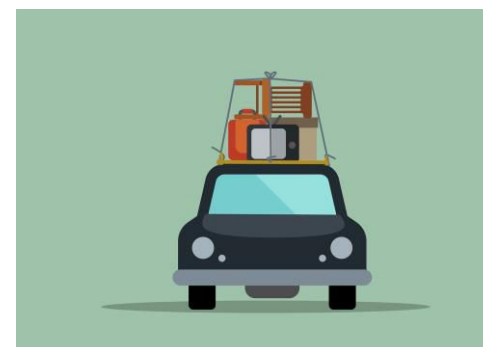
RAPPEL JOURS IMPOSES 2025

Le vendredi 30 mai et le lundi 10 novembre 2025 sont des jours de fermeture et seront des **jours non travaillés**.

Les jours non travaillés seront déduits des droits RTT ou de congés payés (à l'exception des services dont l'activité et l'organisation du travail nécessitent une présence minimum obligatoire). La saisie de ces journées a déjà été effectuée par la RH. Votre solde de RTT en tient désormais compte.

Une journée de **congé supplémentaire à prendre sur le mois de décembre 2025** vous sera attribuée.

Pour bénéficier de cette journée supplémentaire, le collaborateur doit être effectivement présent sur le mois de décembre 2025 et ne pas être en arrêt de travail pour maladie ou en suspension de son contrat de travail.



NOUVEAU :

Permanences sur le site de Mons

Chers collègues monsois,

Venez à la rencontre de vos élus lors de permanences organisées sur le site monsois.

Pour cela, c'est très simple : inscrivez-vous à l'une d'entre-elles [ICI](#)

(<https://forms.gle/yKw31Q4QznhAETFA>)

Au plaisir de vous rencontrer et pouvoir échanger avec vous.



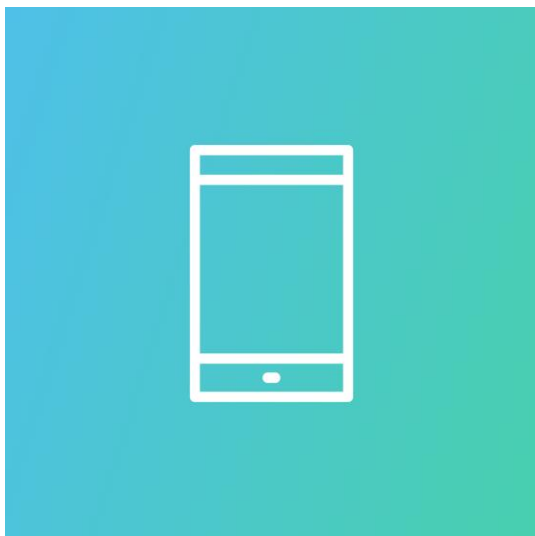
Pourquoi nous rejoindre

En rejoignant la CFE CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

A la CFE CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.

Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !



CFE-CGC La Mondiale



Lamondialecfecgc.fr



@cfecgc_alm



Cyril Franches



cfecgc.lamondiale@yahoo.fr

